

# ÉTUDE PAYSAGÈRE

## Projet d'ombrières agrivoltaïques à Noves (13)

*Mars 2025*



# SOMMAIRE

|                                                                        |    |                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|----------------------------------------------|----|
| METHODE DE TRAVAIL .....                                               | 3  | ÉVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS .....       | 14 |
| <i>Préambule</i> .....                                                 | 3  | <i>Approche générale</i> .....               | 14 |
| <i>Objectifs et moyens</i> .....                                       | 3  | <i>Démarche liée aux photomontages</i> ..... | 14 |
| <i>Déroulement de l’étude de paysage</i> .....                         | 3  | <i>Choix du point de vue</i> .....           | 14 |
| <i>Principales sources bibliographiques et données utilisées</i> ..... | 3  | <i>Photomontage n° 13</i> .....              | 15 |
| CONTEXTE PAYSAGER ET GEOGRAPHIQUE .....                                | 4  | <i>Zooms photomontage n° 13</i> .....        | 16 |
| <i>Approche globale</i> .....                                          | 4  | MESURES PAYSAGERES .....                     | 17 |
| <i>Un paysage agraire rythmé par des haies brise-vent</i> .....        | 4  | <i>Contexte</i> .....                        | 17 |
| <i>Enjeux paysagers</i> .....                                          | 4  | <i>Mesures</i> .....                         | 17 |
| CARTE DU PAYSAGE RAPPROCHE .....                                       | 5  | CONCLUSION GENERALE .....                    | 17 |
| CONTEXTE RAPPROCHE- COMPOSANTES PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES .....    | 6  |                                              |    |
| <i>Préambule</i> .....                                                 | 6  |                                              |    |
| <i>Croix de carrefour</i> .....                                        | 6  |                                              |    |
| <i>Église paroissiale Saint-Baudile</i> .....                          | 7  |                                              |    |
| <i>Hôtel Senchon de Bournissac</i> .....                               | 7  |                                              |    |
| <i>Chapelle Notre Dame de Pitié</i> .....                              | 8  |                                              |    |
| <i>Les circuits de randonnées</i> .....                                | 9  |                                              |    |
| <i>Bilan des vues à l’échelle rapprochée</i> .....                     | 9  |                                              |    |
| CARTE DU PAYSAGE IMMEDIAT .....                                        | 10 |                                              |    |
| CONTEXTE IMMEDIAT – COMPOSANTES PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES .....    | 11 |                                              |    |
| <i>Préambule</i> .....                                                 | 11 |                                              |    |
| <i>Croix monument historique</i> .....                                 | 11 |                                              |    |
| <i>RD 30</i> .....                                                     | 12 |                                              |    |
| <i>Circuit de randonnée</i> .....                                      | 12 |                                              |    |
| <i>Bilan des vues à l’échelle immédiate</i> .....                      | 13 |                                              |    |

# METHODE DE TRAVAIL

## PREAMBULE

Comme tout projet d'aménagement du territoire, l'implantation d'ombrières agricoles photovoltaïques peut induire une nouvelle lecture du paysage. Afin de réaliser un projet cohérent en accord avec son territoire, l'étude paysagère est un outil performant.

Le site d'accueil pour le projet d'ombrières photovoltaïques se situe sur deux parcelles actuellement occupées par des vergers de pommiers. Les parcelles sont séparées par une haute haie de cyprès de Provence.

A premières vues, le contexte existant autour du site est très végétalisé. Cela semble limiter naturellement les vues directes possibles vers le site.

Malgré ce constat, une approche réfléchie à l'échelle du territoire va permettre d'évaluer précisément les vues possibles. Un monument historique, une croix de carrefour se situe à moins de 500mètres du site et représente le principal enjeu du territoire.

## OBJECTIFS ET MOYENS

L'état des lieux du territoire incluant la définition des vues possibles permet de réaliser un projet en accord avec le paysage.

L'analyse s'établit au fil des chapitres suivants :

- ✓ Contexte paysager et géographique,
- ✓ Contexte rapproché, composantes patrimoniales et touristiques,
- ✓ Contexte immédiat, composantes patrimoniales et touristiques,
- ✓ Évaluation des impacts paysagers (photomontage),
- ✓ Mesures paysagères,
- ✓ Conclusion générale.

## DEROULEMENT DE L'ETUDE DE PAYSAGE

Le travail paysager s'établit en trois grandes phases transversales :

1. Analyse amont : état des lieux, cartographie et bibliographie
2. Travail de terrain : parcours le long d'itinéraires préalablement déterminés et focus sur les lieux patrimoniaux et touristiques,
3. Analyse aval : au retour de terrain, synthèse, évaluation des impacts visuels et propositions de mesures.

## Principales sources bibliographiques et données utilisées

### CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

<http://www.coe.int/fr/web/landscape>

### SITE MERIMEE, ET LE SITE MONUMENTUM BASE DE RECHERCHE DES MONUMENTS HISTORIQUES

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

<https://monumentum.fr/departements.html>

### SITE DE GEOPORTAIL, BASE DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

### SITE DE LA COMMUNE DE MANE

<https://www.mairiedemane.fr/>

### SITE DE LA COMMUNE DE FORCALQUIER

<https://www.ville-forcalquier.fr/>

### SITE INTERNET DE LA DREAL PACA

<https://departement04.atlas-paysages-paca.fr/>

# CONTEXTE PAYSAGER ET GEOGRAPHIQUE

## APPROCHE GLOBALE

Le projet d'ombrières agrivoltaïques se situe sur le territoire de la vaste plaine du Comtat et plus précisément sur une sorte de zone d'épandage de pente formant une petite plaine entre Saint-Andiol et les Cabannes.

La plaine n'est pas une étendue uniforme. L'alluvionnement de la plaine par la Durance a profité à une agriculture riche et diversifiée. Les vergers et le maraîchage constituent une grande partie des productions.

Prolongement de la vallée du Rhône, le mistral s'engouffre dans la plaine et c'est pour s'en protéger et préserver les cultures que l'Homme a planté ces haies de cyprès et de peupliers qui quadrillent la plaine et en font son armature paysagère.

La plaine du Comtat est aussi une terre d'Histoire qui se lit dans l'architecture des villes et villages. Celto-ligure, gauloise, médiévale, les époques se lisent dans ses édifices, sans compter Avignon, cité papale, qui a rayonné jusque sur ces terres.

## UN PAYSAGE AGRAIRE RYTHME PAR DES HAIES BRISE-VENT

Le territoire fait partie de la sous-entité de la plaine de Cabannes - Saint-Andiol : un paysage de Huertas (terres très fertiles) tramé de cyprès. Un espace triangulaire ouvert sur la Durance qui bute sur l'horizon des Alpilles et le versant de la Petite-Crau. Le paysage est fermé, structuré par le réseau dense des haies de cyprès et de peupliers.

Dans la plaine agricole, la lutte contre le vent est l'élément dominant, formateur et fédérateur d'un paysage récent, totalement humanisé par la trame régulière et systématique des haies de cyprès qui protègent maraîchages et vergers.

Le réseau dense des haies de cyprès brise-vents s'étend dans la plaine et se prolonge au nord en Vaucluse et au sud au-delà du seuil de Lamanon vers la Crau. Les rangées sombres de cyprès se relaient masquant les horizons, les cultures et les mas.

« Les vues sont donc bloquées, l'espace est cloisonné ». C'est en ces termes que la plaine du Comtat est décrite dans l'atlas des paysages de 2006.

## ENJEUX PAYSAGERS

La trame dense du réseau de haies brise-vent est la caractéristique principale de ce paysage rural bocager à petites parcelles qui offre peu d'échappées visuelles, même vers les horizons des Alpilles ou de la Montagnette.

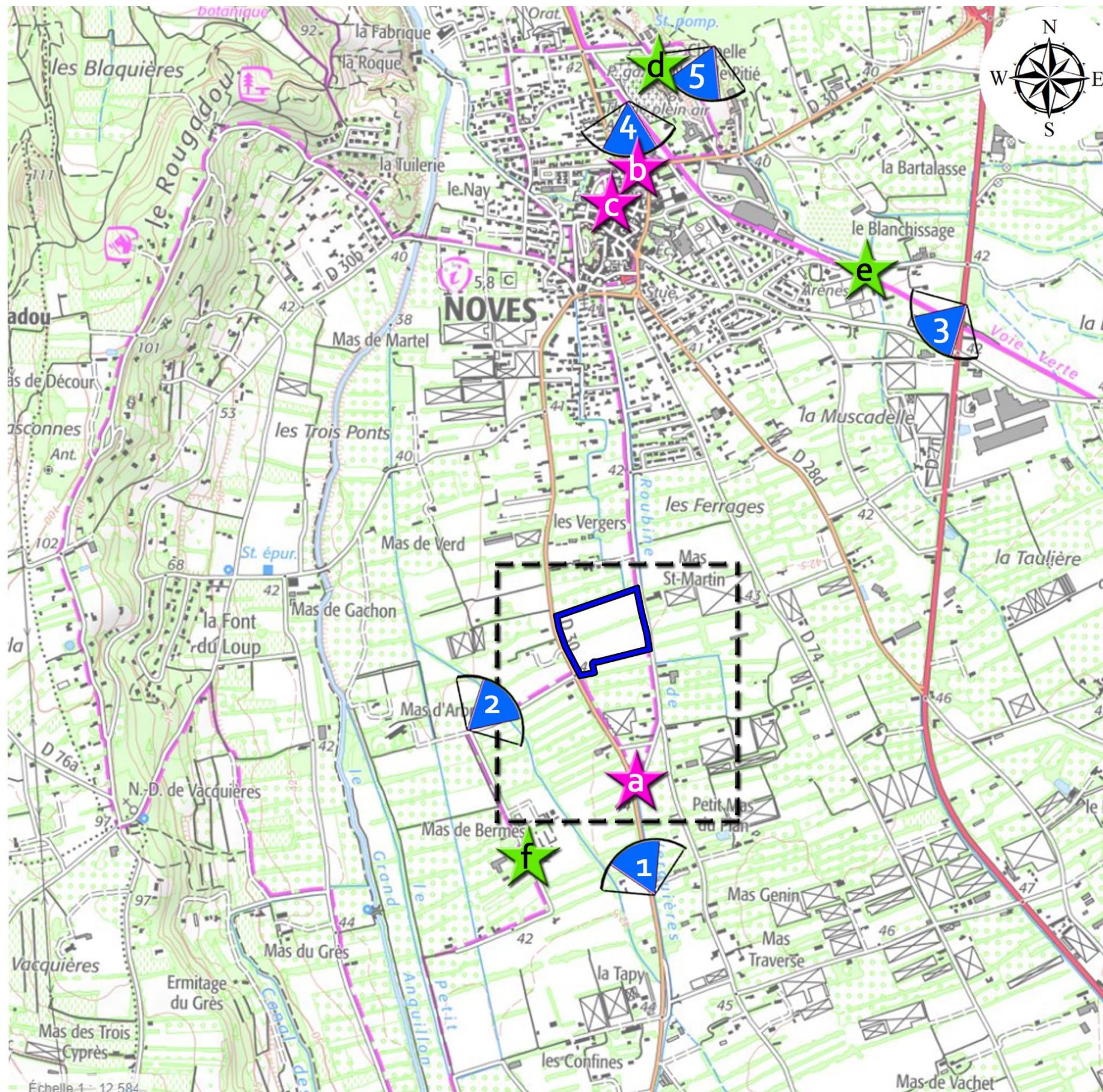
Cependant, les modifications des pratiques agricoles tendent à ouvrir le paysage notamment vers le sud-ouest. La suppression des haies produit alors un maillage parcellaire plus lâche procurant des effets inattendus avec des panoramas vers le lointain.

Le projet d'ombrières agrivoltaïques s'inscrit dans ce paysage agraire en mutation. Le projet doit préserver la trame végétale existante qui est l'enjeu majeur du paysage tout en répondant aux logiques techniques qu'un tel projet requière.

Le projet doit également préserver les visibilitées et co-visibilitées vers les éléments du patrimoine réglementé et non réglementé (lieux de reconnaissance sociale) afin d'éviter de dénaturer le paysage.

NB : Le site du projet sera matérialisé par une flèche jaune sur l'ensemble des photos l'étude. Lorsqu'aucune flèche n'est présente, cela signifie que le projet est hors champ de vision. 

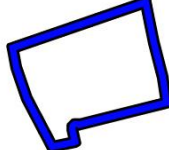
# CARTE DU PAYSAGE RAPPROCHÉ



## Projet d'Ombrières agrivoltaïques

### Le paysage rapproché

-  Patrimoine réglementé/ monuments historiques
-  Lieux de reconnaissances sociales /tourisme
-  Point de vue / photos

-  Paysage immédiat
-  Site du projet



# CONTEXTE RAPPROCHE- COMPOSANTES PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES

## PREAMBULE

Sur le périmètre rapproché, le patrimoine réglementé et les composantes touristiques ont été identifiés : 3 monuments historiques (1 croix de carrefour, 1 église et 1 hôtel) et 3 espaces reconnus et appréciés du public (1 chapelle et 2 circuits de randonnées). Aucun de ces lieux ne présente de liens visuels avec le site du projet.

## CROIX DE CARREFOUR

La croix de carrefour est classée par l'arrêté du 23 septembre 1920.

La croix se situe à 350 mètres du site du projet. Malgré cette proximité géographique, ce monument historique est très isolé. Il se situe au carrefour de routes menant à Noves. Aucun lien visuel avec le site du projet n'est possible. De même, sur un arrière-plan éloigné la croix et le site ne sont jamais perçus en simultanée.



La croix classée monument historique est peu remarquable, isolée au carrefour de 2 routes.



Photo 1- Dans la direction du site, en arrière-plan de la croix réglementée, les vues sont impossibles.



Photo 1 bis- en se rapprochant de la croix, les vues vers le site restent vaines, les hautes haies de cyprès bloquent les vues.

## ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-BAUDILE ★ b

L'église y compris la sacristie (cad. G 194) est classé par l'arrêté du 8 septembre 1999.

L'église se situe à 1,27 km du site du projet. Localisée au nord de Noves au sein de la ville, l'église est isolée des vues vers le projet.

## HOTEL SENCHON DE BOURNISSAC ★ c

L'hôtel est inscrit par l'arrêté du 29 août 2000. Sont concernés : façades et toitures de l'hôtel ; escalier avec sa rampe et sa cage ; les deux salons du rez-de-chaussée avec leur décor ainsi que les papiers peints panoramiques (cad. G 253)

L'hôtel se situe à 1,14 km du site du projet. L'hôtel est isolé au centre de Noves sans visibilité lointaine possible.



L'hôtel de Senchon, inscrit monument historique est sans lien visuel possible avec le site.



Photo 4- Église paroissiale classée monument historique se localise au nord de Noves.



Photo 4 bis- En direction du site, les liens visuels entre l'église classée et le site du projet sont impossibles.

## CHAPELLE NOTRE DAME DE PITIE



La chapelle se place sur les hauteurs de Noves. Ce lieu non réglementé est aujourd'hui apprécié par le public. Durant l'été, des concerts et des spectacles sont organisés aux pieds de la colline. La chapelle qui se situe sur les hauteurs sert de décor naturel.

Installée sur le lieu même où fut établi le premier habitant novais, elle fut d'abord un simple ermitage de moines observantins. La nef de la chapelle, contigüe à l'ermitage fut construite en 1630, et agrandie en 1722 en exécution d'un vœu fait par les habitants de Noves lors de la grande peste de 1720-1721. Un pèlerinage en lien avec ce vœu se déroule toujours aujourd'hui (1er samedi de septembre). L'intérieur de cette chapelle se visite uniquement pour les journées du Patrimoine.

La chapelle se localise à 1,57 km du site du projet. Malgré sa configuration en hauteur, les liens visuels avec le site du projet sont impossibles. Les hautes haies de cyprès créent des barrières visuelles naturelles.



La chapelle Notre-Dame de Pitié est sans lien visuel avec le site du projet.



Photo 5 - La chapelle Notre-Dame de Pitié est un lieu bien connu par le public.

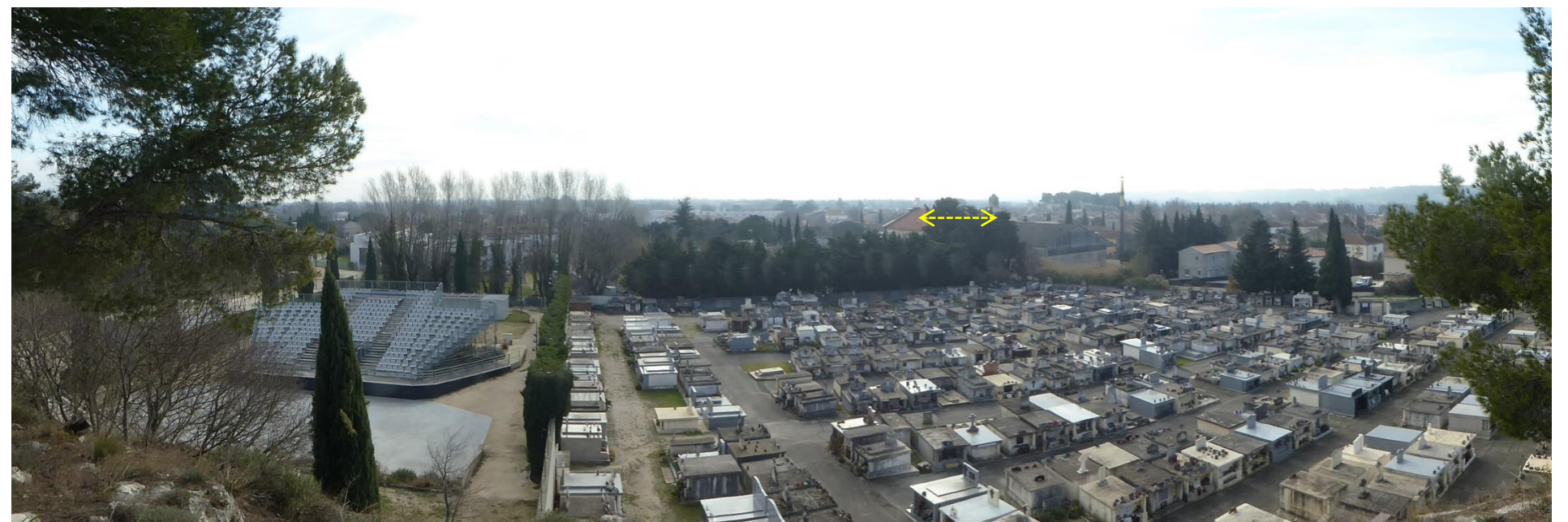


Photo 5 bis - Depuis la chapelle, à gauche l'amphithéâtre (lieu touristique) et à droite le vaste cimetière de Noves, les vues vers le site sont vaines.

## LES CIRCUITS DE RANDONNEES

Deux circuits de randonnées ont été relevés : une voie verte et un circuit randonné.

### La voie verte



Ce linéaire correspond au tracé de l'ancienne voie ferrée, le trajet s'effectue depuis le nord de Noves et permet de rejoindre plus loin Châteaurenard et St-Andiol.

La voie verte se localise au plus proche du site du projet à 1,17 km de distance. Les liens visuels sont impossibles.

### Le circuit de randonnée



Ce circuit de randonnée (apparemment sans nom officiel) attaché à la voie verte, traverse Noves sur un périmètre rapproché puis passe à proximité immédiate du site du projet en longeant sa limite à l'est.

Ce circuit se localise en limite immédiate du site du projet. Les liens visuels des randonneurs vers le site du projet s'établissent au regard de la parcelle d'investigation. Sur le reste du parcours, les hautes haies de cyprès qui composent le paysage bloquent les vues.

## BILAN DES VUES A L'ECHELLE RAPPROCHEE

Sur l'ensemble des composantes patrimoniales et touristiques à l'échelle rapprochée, les liens visuels avec le site du projet sont nuls. Seul le circuit de randonnée peu fréquenté permet des vues franches en limite immédiate de la parcelle. Le chapitre à l'échelle immédiate reviendra sur l'analyse de cette vue.



Photo 2 - Le circuit de randonnée traversant Noves rejoint des plantations de fruitiers. Les vues vers le site sont vaines.

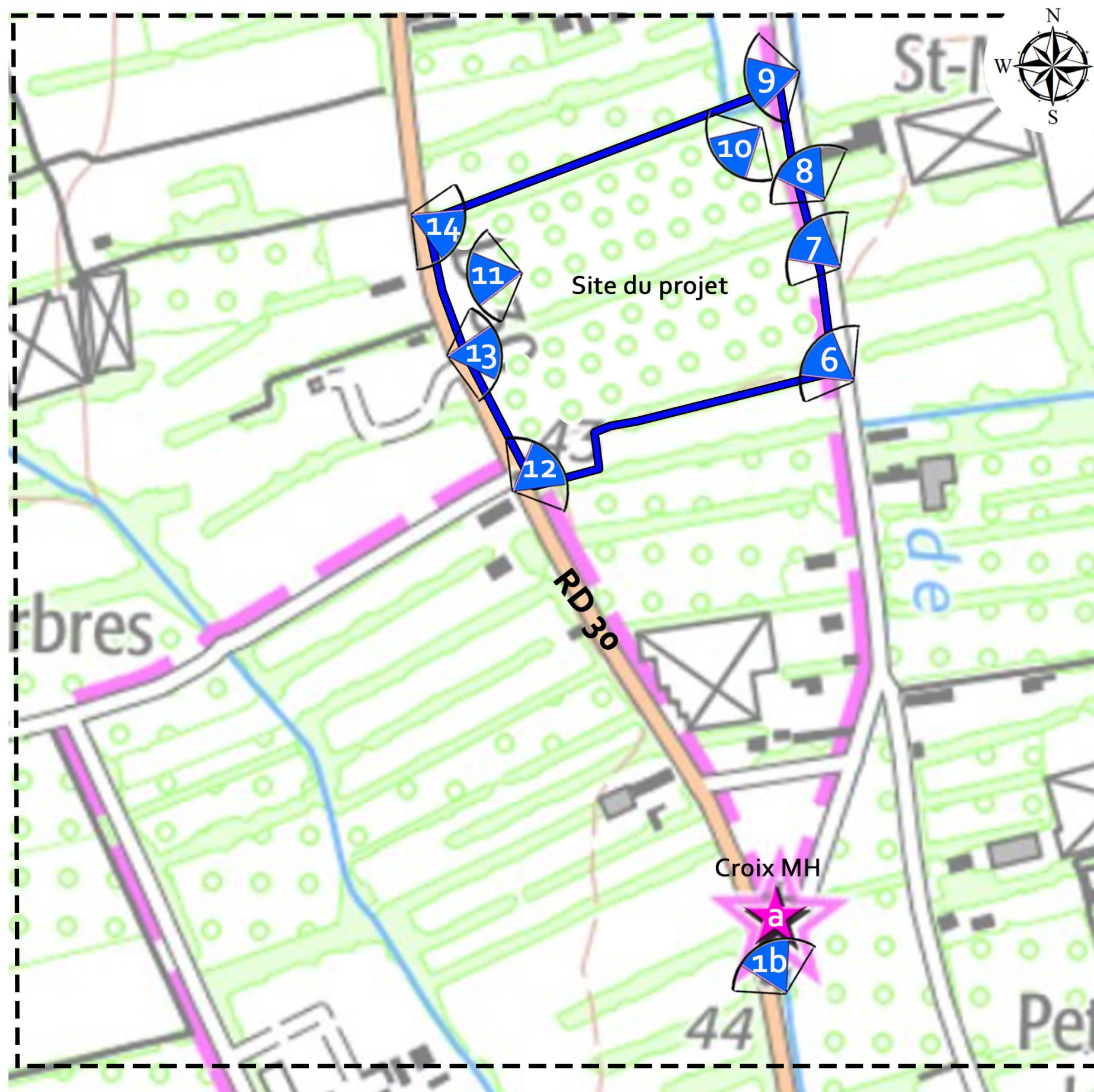


Photo 2 bis - Le circuit de randonnée offre un aperçu des cultures locales et des hautes haies brise-vent qui dessinent le paysage. Les vues vers le site peuvent être effectives mais très filtrées par la végétation.



Photo 3 - La voie verte est un linéaire aménagé et bien balisé. Les vues vers le site sont vaines.

# CARTE DU PAYSAGE IMMEDIAT



## Projet d'ombrières agrivoltaïques

### Le paysage immédiat

Croix réglementée / monument historique

Vergers

Hautes haies de cyprès - Haies brise-vent  
Blocage des vues

Circuit de randonnée

Point de vue / photos

Paysage immédiat

Site du projet

0 500 1 km

# CONTEXTE IMMEDIAT — COMPOSANTES PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES

## PREAMBULE

Sur le périmètre immédiat, les composantes patrimoniales et touristiques sont notées et seront analysées dans le cadre des visibilité possibles : croix de carrefour monument historique, RD 30 et circuit de randonnée.

## CROIX MONUMENT HISTORIQUE

La croix, monument historique réglementé correspond à l'enjeu majeur de l'étude étant donné sa proximité par rapport au site du projet (soit 350 mètres).

Aujourd'hui, la croix est peu ou pas mise en valeur. Elle se situe isolée au pied d'un arbre, au carrefour entre la RD 30 et le chemin de l'eau.

Depuis la croix, les vues vers le site du projet sont impossibles.



Photo 1b - La croix, monument historique est peu mise en valeur. Le site du projet se situe dans l'axe de la route. Le lien visuel est impossible.



Photo 6 - A l'angle sud-est de la parcelle, un petit cabanon est noté. La route qui borde l'est de la parcelle est nommée « chemin de l'eau ». Cette route tertiaire est également circuit de randonnée.



Photo 7 – Depuis « le chemin de l'eau » la parcelle du projet sur la droite est occupée par une haute haie de cyprès. L'habitation sur la droite de la route semble la plus proche du projet.

## RD 30

La RD 30 est une route fréquentée qui dessert Noves vers Saint-Rémy-de-Provence. La route longe l'ouest de la parcelle du projet. Elle offre une vue franche sur les modes d'occupation du sol du site du projet : vergers de pommiers et haute haie de cyprès.

## CIRCUIT DE RANDONNEE

Le circuit de randonnée est également à une route tertiaire nommée « chemin de l'eau ».

Le circuit et la petite route longent l'est de la parcelle. Ils permettent une vue franche sur les jeunes pommiers et sur la haie de cyprès.



Photo 8 – L'habitation sur la droite du « chemin de l'eau » bénéficie d'une vue dégagée sur les parcelles du projet.



Photo 9 – Au nord du site, des habitations précaires occupent l'espace.



Photo 10 – Sur la parcelle du projet, un verger de pommier est récemment planté et de hauts cyprès délimitent les parcelles.

## BILAN DES VUES A L'ÉCHELLE IMMEDIATE

La croix monument historique est sans lien visuel possible avec le site du projet.

La RD 30 (à l'ouest) et le circuit de randonnée (à l'est) sont en revanche en lien visuel direct avec le site du projet. Au regard de la parcelle, la vue s'ouvre sur les jeunes vergers et la haie de cyprès.

La mise en place d'ombrières agrivoltaïques va-t-elle perturber le paysage des automobilistes et des randonneurs ?

Le prochain chapitre sur les impacts paysagers déterminera le niveau d'impact du projet sur le paysage.



Photo 11 – Depuis la parcelle nord, au milieu des vergers, une maison individuelle se situe le long de la RD 30.



Photo 12 - Depuis la RD 30 et à l'angle sud-ouest de la parcelle, un petit cabanon est noté et permet la vente des fruits.



Photo 13 – une haute haie de cyprès sépare les deux parcelles du projet.

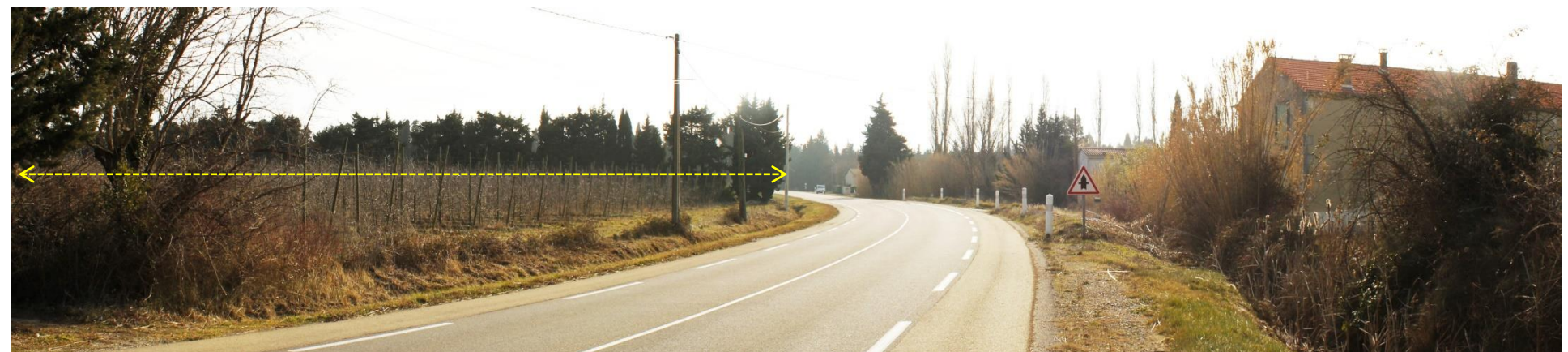


Photo 14 – Depuis la RD 30 et à l'angle nord-ouest de la parcelle, la parcelle du nord est visible. La seconde parcelle n'est pas visible. La vue est bloquée par la haie de cyprès.

# ÉVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS

## APPROCHE GENERALE

Les vues autour du projet ont toutes été évaluées dans les chapitres précédents.

A ce stade, c'est le point de vue le plus représentatif des vues possibles vers le projet qui est retenu afin d'établir un photomontage.

Ce photomontage a pour objet de déterminer le niveau d'impact (nul, faible, modéré et fort) du projet sur le paysage.

## DEMARCHE LIEE AUX PHOTOMONTAGES

Les photomontages réalisés par le logiciel 3D MAX permettent de modéliser les composantes du projet agrivoltaïque pour offrir la meilleure appréciation de celui-ci dans le paysage.

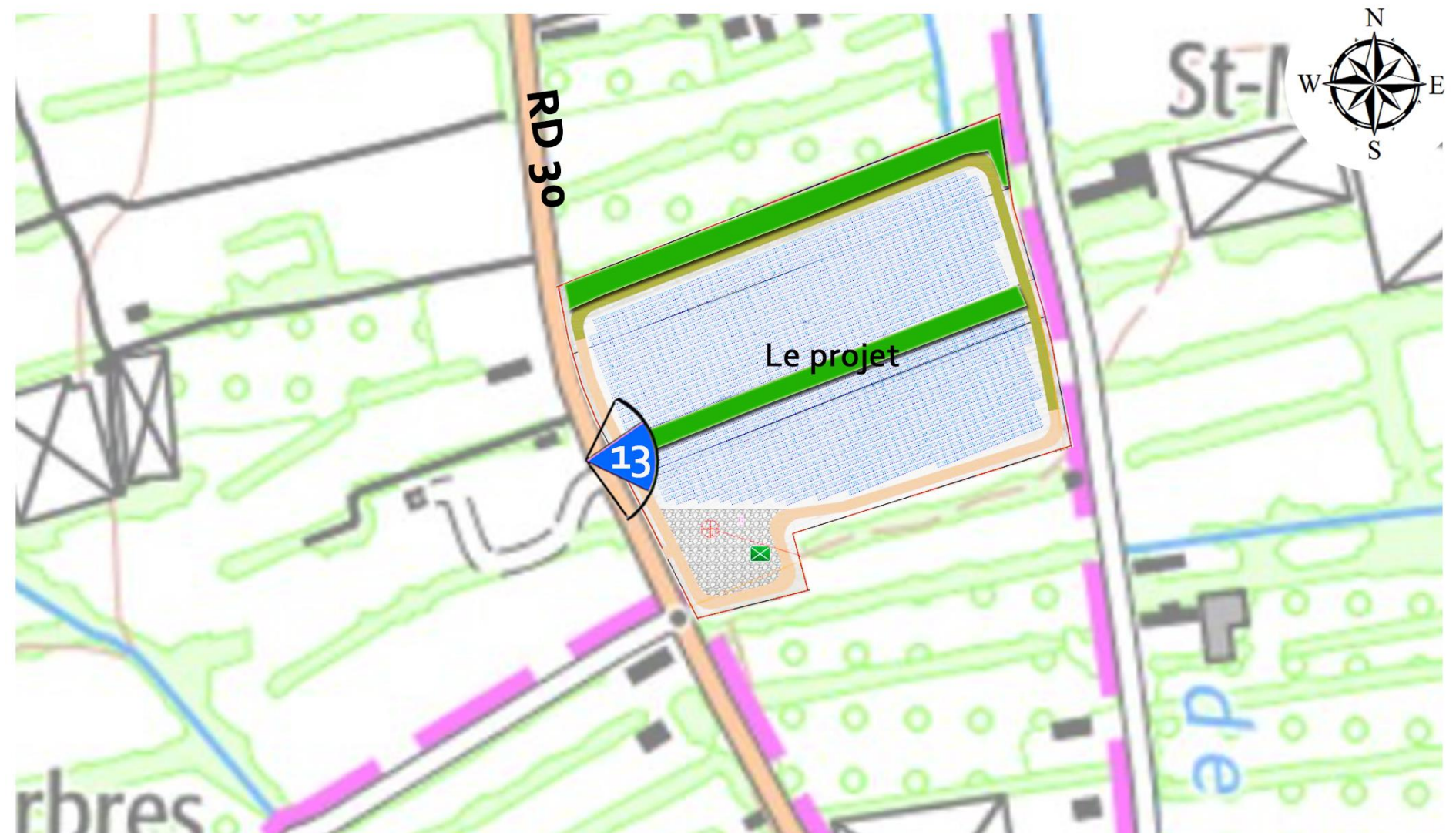
L'objectif est de relever les ambiances du projet dans son contexte paysager afin de juger de son impact visuel.

Ici, le photomontage retenu est traité en deux temps en pages suivantes :

1. Vue Avant/Après au format panoramique,
2. Vues zoomées accompagnées de commentaires paysagers afin d'évaluer l'impact paysager.

## CHOIX DU POINT DE VUE

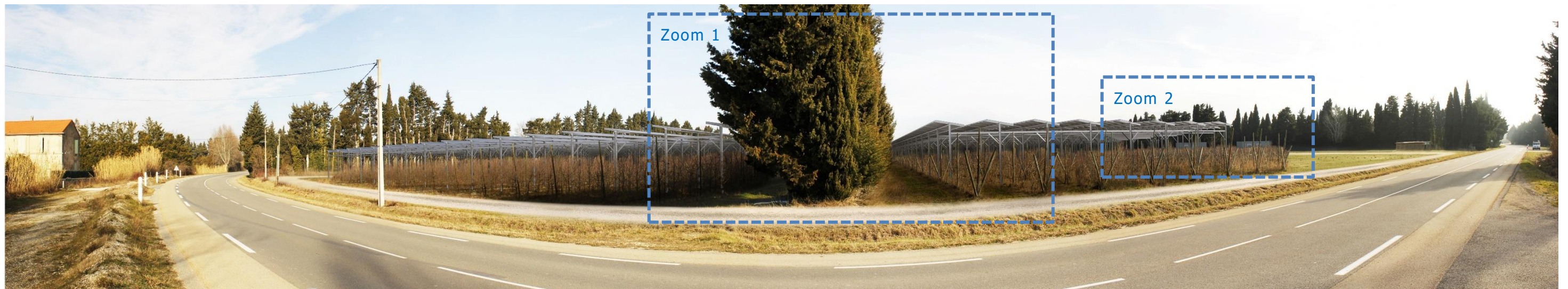
Le point de vue le plus significatif retenu pour le photomontage correspond à la vue depuis la RD 30 qui est la route la plus fréquentée du secteur. Il est mis en valeur sur la carte ci-dessous.



## PHOTOMONTAGE N° 13



AVANT (SANS LE PROJET)



APRES (AVEC LE PROJET)

## ZOOMS PHOTOMONTAGE N° 13

### COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le photomontage 13 localisé le long de la RD 30 à proximité immédiate du projet permet d'évaluer les ombrières agrivoltaïques dans le contexte existant.

La hauteur des ombrières est conforme à l'échelle des parcelles et des composantes paysagères environnantes.

La haute haie de cyprès entre les deux parcelles a bien été conservée. Les vergers de pommiers existants sont également préservés.

Le respect du paysage existant est noté.

Les postes de transformation électrique se positionnent sur un arrière-plan éloigné de la RD 30. Ils sont adossés à une haie de cyprès et bénéficient d'une coloration aux tonalités vertes adaptée aux composantes du paysage.

En définitive, ce projet montre que l'évolution des pratiques agricoles peut respecter l'authenticité du paysage.

Les impacts visuels sont faibles.

Zoom 1



Zoom 2



# MESURES PAYSAGERES

## CONTEXTE

---

Les haies de cyprès très présentes dans le paysage limitent naturellement les vues franches vers le projet. Les seules vues possibles correspondent aux vues des automobilistes depuis la RD 30 à l'ouest et aux vues depuis le circuit de randonnée ou route tertiaire « chemin de l'eau ». Les vues sont donc ciblées et limitées.

## MESURES

---

Dans un tel contexte végétalisé, les mesures de réduction et de compensation ne sont pas nécessaires.

En revanche, des mesures de préservation et d'intervention (éléments annexes) sont mises en place :

- ✓ Préservation des haies de cyprès sur les parcelles concernées par le projet,
- ✓ Intervention sur les postes de transformation électrique : positionnement réfléchi (adossés à une haie de cyprès et éloignés de la route) et coloration (tonalités vertes).

Les mesures retenues sont adaptées aux enjeux et aux sensibilités du paysage.

## CONCLUSION GENERALE

L'état des lieux du territoire aux différentes échelles ainsi que la définition des impacts paysagers par le biais d'un photomontage a révélé un projet bien intégré au paysage.

Le projet est naturellement isolé des vues par les hautes haies de cyprès qui composent la plaine. Les visibilitées possibles sont ciblées et après évaluation peu impactantes. Le monument historique, enjeu principal ne sera jamais perçu en simultané du projet.

Le projet agrivoltaïque de Noves s'inscrit bien dans le paysage de la plaine du Comtat.